



Mon serviteur s'est précipité vers Moi, Je lui interdis le Paradis !

Jundub ibn 'Abdillah Al-Bajilî (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il y avait, parmi les gens qui vous ont précédé, un homme blessé et qui fit preuve d'impatience ; il se saisit d'un couteau, se trancha le bras et le sang ne cessa de couler jusqu'à ce qu'il mourût. Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, dit alors : « Mon serviteur s'est précipité vers Moi, Je lui interdis le Paradis ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a raconté à ses Compagnons l'histoire d'un homme, parmi un peuple qui nous a précédé, souffrant d'une blessure douloureuse. Cet homme, dont la foi et le cœur étaient faibles, fit preuve d'impatience quant à sa douleur, désespéra de la miséricorde d'Allah et de Sa guérison. Ainsi, il se saisit d'un couteau et se trancha le bras. Le sang se mit à couler abondamment, jusqu'à ce qu'il mourût. Alors, Allah, Exalté soit-Il, dit ce dont le sens est : « Voici mon serviteur ! Il a désespéré de Ma miséricorde et de la guérison que J'accorde. Il n'a pas fait preuve d'endurance face à cette épreuve. Il a précipité sa venue vers Moi en commettant ce crime et il a cru qu'en se suicidant, il raccourcirait le terme qui était fixé quant à sa durée de vie. Pour toutes ces raisons, je lui ai interdit le Paradis. » Et celui à qui Allah interdit le Paradis, l'Enfer est sa demeure.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2981>

